

SOCIAL

Les salariés de Pôle emploi sont invités à dessiner sa nouvelle carte syndicale

Après la grève, le bulletin de vote. Les 48.000 salariés de Pôle emploi vont choisir leurs nouveaux représentants à compter d'aujourd'hui. Ce scrutin, pour lequel la participation s'annonce exceptionnelle, va dessiner la carte syndicale du service public de l'emploi issu de la fusion de l'ANPE et des Assedic.

Les 7.500 salariés d'Ile-de-France ouvrent le bal, et une bonne part des autres régions se prononceront cette semaine. Mais le premier tour, qui sert de base au calcul de la représentativité syndicale, ne sera totalement bouclé qu'au 1^{er} décembre. Actuellement, huit syndicats coexistent, hors autonomes et régionaux : les cinq confédérations, plus l'Unsa et SUD, ainsi que la FSU à l'ex-ANPE.

Deux camps se sont dessinés depuis le début de la fusion. La CFTC, la CFDT, l'Unsa et la CGC ont accompagné le mouvement de regroupement, tandis que la CGT, SUD et la FSU s'y sont opposés. Egalement hostile à la fusion, Force ouvrière a cependant été très active dans l'élaboration de la convention collective qui s'est achevée mercredi dernier. Ainsi, elle n'a pas hésité à négocier en tête-à-tête la rémunération des heures supplémentaires effectuées le week-end. Le comble des paradoxes est que son chef de file était Patrick Hébert, de l'ex-Parti des travailleurs rebaptisé Parti ouvrier indépendant. Cette façon, pour la

centrale de Jean-Claude Mailly, de se poser en interlocuteur privilégié de la direction n'est pas sans raison. Arithmétiquement, FO devrait en effet devenir le premier syndicat de Pôle emploi : il pèse aujourd'hui pour 17,94 % des voix à l'ex-ANPE (deux tiers des effectifs de Pôle emploi) et pour 26,70 % à l'assurance-chômage (un tiers).

Deux victimes possibles

La réforme de la représentativité, qui impose de recueillir au moins 10 % des suffrages pour pouvoir négocier, devrait faire deux victimes : l'Unsa et la CFTC. SUD, quant à lui, n'est déjà pas représentatif. Mais le scrutin pourrait réserver des surprises. On ne sait ainsi pas comment vont réagir les nouveaux embauchés. On ne sait pas non plus dans quelle mesure les ex-Anpe et les ex-Assedic vont rester fidèles à leur candidat d'origine. Le choc des cultures a littéralement bousculé les appareils syndicaux, en particulier la CGT, dont deux listes se sont trouvées en concurrence dans trois régions, conduisant le juge à les départager.

Quoi qu'il en soit, les performances des syndicats donneront aussi une précieuse indication du positionnement des agents de Pôle emploi vis-à-vis du pilotage par le directeur général, Christian Charpy, et de la façon dont est vécu le télescopage de la naissance de Pôle emploi avec l'afflux de chômeurs provoqué par la crise.

L. DE C.